

Paiement reclamé par UPS

Par grant, le 01/03/2014 à 11:49

Bonjour , j'ai commandé sur le NET des montres pour offrir a ma femme , le site marchand se trouve hors union européenne " Chine " , le site a pris a sa charge les frais de livraison , la société UPS a été mandatée pour le transport par ce site . J'ai bien reçu le colis , le chauffeur d' UPS m'a fait signer sur sa tablette électronique et m'a remis le colis en main propre . Deux semaines après , je reçois un courrier de la société UPS , me réclamant sur une pro_facture 19.40 euros , détail 11.00 euros de TVA et 8.40 de frais annexe . Nous avons envoyé le chèque dans la journée .je trouve normal et obligatoire de payer des frais de TVA au service des douanes .

J'ai 3 questions a vous poser :

- 1 _ Sur la pro_facture de la société UPS , le service des douanes n'apparait nul part " logos officiel " est ce normal ?
- 2 _ La société UPS est elle mandatée ou a t ' elle le droit de réclamer cette somme pour le service des douanes, j'ai eu au téléphone M'Lagrange Eric de la societe UPS 31 Toulouse, qui m'a bien précisé que le chèque de 19.40 euros devait être au nom d'UPS.
- 3_ A quoi correspondent les frais annexes qu'ils réclament a tout le monde ? Est ce légal ? Sur tout les forums sur le net , tout le monde parle d'arnaque , c'est pour cela que je préfère poser la question a des gens compétents , qui connaissent les lois .

Dans l'attente de votre réponse , je vous souhaite une belle journée.

Cordialement, M'Valverde Bruno.